

VOILE INTEGRAL : INTERDICTION OU EDUCATION ?

Ghaleb Bencheikh

Islamologue, Président de la Conférence mondiale des religions pour la paix

Le 29 janvier 2010



Synthèse

Le voile intégral est en passe de faire l'objet d'une loi spécifique visant son interdiction dans les services publics, en particulier les transports

Le phénomène renvoie à des causes variées : démarche identitaire pour les unes, simple expression d'une foi surannée pour les autres, endoctrinement à des degrés divers également. Il n'a pourtant aucun fondement coranique, il n'est recommandé par aucune parole prophétique. Son développement résulte d'un manque de pédagogie de la part des associations culturelles, prises entre la nécessité de lutter contre la stigmatisation de la communauté musulmane et la frilosité devant « l'offensive » fondamentaliste. Il résulte aussi de la maladresse des pouvoirs publics, incapables de redéfinir une vision claire et intégratrice de la laïcité, quand ils n'agitent pas le débat nauséabond de l'identité nationale. Une lecture rigoriste s'est ainsi progressivement imposée, faute de pouvoir identifier un discours à la fois laïc et ouvert vis-à-vis de la religion musulmane en France. Le port du voile intégral, à l'interface entre des coutumes machistes archaïques et une compréhension fondamentaliste de la pratique religieuse, n'a sa place ni en France, ni dans un islam moderne.

Pour autant, la prohibition législative n'est pas un moyen efficace. Rien ne sert d'interdire, il faut convaincre. Cela passe avant tout par l'éducation, la prise de parole publique. Un retour sur les fondements universalistes de la religion musulmane serait salvateur. La revendication d'un islam tolérant et ouvert sur le monde doit être appelée par toutes les voies intellectuelles et culturelles. Il faut encourager la logique du dialogue, au sein des familles, par l'intermédiaire des associations laïques et religieuses, des institutions de la République, des médias. Seul un travail de longue haleine pour expliquer les conséquences néfastes de la pratique du voile intégral est susceptible d'aboutir à une issue raisonnable : la disparition progressive d'un symbole hostile au vivre ensemble, ainsi qu'à la mixité. La répression, fût-elle normative, ne saurait se substituer à l'éducation et la compréhension.

Nous n'avions jamais pensé que viendrait un jour en France où nous aurions à nous poser de sérieuses questions à propos de ce qu'on appelle désormais le voile intégral. Le port de cet habit par certaines femmes musulmanes est depuis quelques mois au centre d'une polémique très engagée et fait l'objet de controverses parfois très tumultueuses, le Parlement n'ayant pas contribué à éclaircir le débat. C'est dire que la société française connaît une réelle mutation à côté de ses préoccupations d'ordre économique et social, mutation synonyme d'appréhensions majeures.

1 - DU FOULARD ISLAMIQUE AU VOILE INTEGRAL

La protohistoire de cette nouvelle et épineuse affaire a commencé avec les jeunes élèves du collège de Creil qui venaient en cours avec un foulard couvrant leurs cheveux et auxquelles, au nom du principe de laïcité, le principal du collège avait interdit l'accès. A ce moment, si les voix des hiérarques musulmans s'étaient élevées pour expliquer avec autorité et connaissance que les injonctions coraniques et les paroles prophétiques quant à l'acquisition du savoir et la science sont beaucoup plus nombreuses et impérieuses que de vouloir couvrir des adolescentes et compromettre ainsi leur scolarité, nous ne serions pas arrivés à la situation actuelle. Au contraire, nous avons assisté à la réaction véhémement et victimaire de certaines associations musulmanes, dont la pusillanimité et la frilosité devant l'« offensive » fondamentaliste n'ont pas permis de sortir par le haut de ce débat.

Considéré par les exégètes modernistes comme « non obligatoire mais appartenant au champ large des recommandations », dans la présentation classique des juristes traditionalistes, le voile – tout court -, en soulevant ainsi la question de son statut, pose en même temps celle du statut de la prescription religieuse textuelle en général. Le port du voile ne relève ainsi pas d'une obligation culturelle absolue au même titre que les fameux cinq piliers de l'islam que sont la profession de foi, la prière, l'aumône, le jeûne et le pèlerinage, sur lesquels reposent la charpente de la pratique culturelle. Par conséquent, sa non observance ne minore en rien l'islamité de la femme musulmane non voilée, contrairement à ce que voudrait laisser entendre les islamistes radicaux. Il est primordial de disqualifier la position de ces derniers car elle constitue un de leurs moyens favoris de réinterprétation globale du message coranique, réduit dans leur traduction-trahison à un ensemble exclusif de règles permettant le licite et interdisant l'illicite. L'obsession rigoriste les amène à prononcer, à tout propos, des verdicts de bonne ou de mauvaise croyance avec son corollaire de bonne ou mauvaise conduite, dont l'impact est considérable à travers un effort constant de culpabilisation et d'aliénation.

Le rigorisme du mouvement salafiste veut faire main basse sur les valeurs humaines au nom d'une appréciation biaisée et fixiste de ces mêmes valeurs fossilisées dans le temps et consignées dans un amoncellement de textes affectés. Au delà de la pose du diagnostic et des propositions de remèdes, demeure le décalage patent entre une égalité proclamée et la non application en droit de cette égalité. Pourtant à travers l'histoire de la civilisation islamique, quand elle connut un apogée étincelant, l'aspiration féminine à son accomplissement s'est jouée en des moments de haute élévation spirituelle et de pertinence intellectuelle, accompagnés d'aisance matérielle. L'âme humaine y était très sensible, ouverte et passionnée d'une altérité qu'elle chanta jusqu'à s'étourdir, qu'elle exalta jusqu'au vertige, qu'elle magnifia jusqu'à l'enivrement. Ces éléments si porteurs de la dignité et si favorables à la féminité, sont totalement récessifs de nos jours. Islam identitaire,

mortifère, islam du ressentiment, de l'enfermement : les symptômes de cette pathologie de la religion dont il est tant question aujourd'hui ont une cause, grave et profonde.

Au printemps 2009, une nouvelle polémique enfla au sujet du port du voile dit intégral, faute de meilleure appellation. Dès lors que le voile - tout court - est désormais admis, sur la voie publique, comme une manifestation, somme toute naturelle, du respect de la liberté des femmes musulmanes majeures et de stricte observance, de l'arborer en dehors des cas d'interdiction prévus par la loi du 15 mars 2004 (établissements d'enseignements jusqu'au secondaire). A nouveau, sur le voile intégral, l'attitude des hiérarques musulmans paraît ambiguë voire paradoxale. D'un côté, ils expliquent, non sans raison, que cette tenue vestimentaire n'est qu'un épiphénomène ultra-minoritaire qui n'a aucun fondement coranique, recommandé par aucune parole prophétique et qui caractériserait avant tout un comportement de certaines femmes, aux confins de la tradition phallocrate. Le port du voile intégral se situerait dans ce cas à l'interface entre les coutumes machistes et misogynes enracinées dans certaines contrées du monde islamique et une compréhension zélée et rigoriste de la pratique religieuse. Cette lecture permet de souscrire à l'idée que ce voile intégral n'est pas le bienvenu sur le territoire national et de refuser tout amalgame avec l'islam dans son ensemble. Mais, de l'autre côté, ils soulignent leur refus de toute loi interdisant le port de ce voile intégral, par leur crainte de voir les musulmans stigmatisés ! Ils devraient, en principe, être a minima, indifférents ou peut-être se réjouir qu'une disposition législative puisse mettre fin à la perversion de leur tradition religieuse par des groupes quasi-sectaires !

En réalité, l'idée générale dans ce débat consiste, outre les considérations irrationnelles d'islamophobie, à rechercher un *modus vivendi* convenable adopté par tous dans l'espace public où les libertés des uns sont balisées par celles des autres. Les enjeux cruciaux de toutes ces controverses étant le mieux vivre-ensemble, allons-nous l'étayer et lui trouver des fondements ? Ou allons-nous le fissurer et agrandir ses brèches jusqu'à son effondrement ?

2 - L'IGNORANCE, VECTEUR DE L'INDIVIDUALISME ET FACTEUR DE TOUTES LES INCOMPREHENSIONS SUR LA LAÏCITE

Parce que, pensons-nous, l'évolution interne à la démocratie et la mutation de la société française, en ces temps de discussions parfois nauséabondes sur l'identité nationale, n'ont pas été accompagnées d'un investissement intellectuel conséquent, la notion de laïcité a été perçue d'une manière de plus en plus indéterminée et confuse. Le caractère désormais inconsistant des nouvelles et différentes conceptions affichées de la laïcité, rend compte de l'incertitude dans laquelle le pays s'est retrouvé depuis quelques années. Du coup, la laïcité éprouve le besoin d'être qualifiée ! Et les épithètes, accolées par le Président de la République ou même par le Pape, abondent : la laïcité serait « positive », « négative », « ouverte », « fermée », « tolérante », « combative », « républicaine »... On a même parlé de « laïcité d'indifférence » ou de « laïcité d'intelligence » ! A cet égard, une mise en ordre dans le fatras d'idées actuel est absolument nécessaire. Une réflexion approfondie doit être réactualisée et menée au moins à trois niveaux : celui de l'organisation politique, dont découle, ensuite, une redéfinition de la place et du rôle de la religion dans l'espace démocratique ; celui du sens général attribué au principe même de laïcité, lui aussi tributaire des conjonctures et de l'évolution de l'ensemble de la société ; celui, enfin, concernant les consciences

croyantes, selon qu'elles reconnaissent ou dénie à ce principe une fécondité spirituelle engageant leur foi.

Tant est si bien que lorsqu'il était requis de l'individu de se fondre dans la communauté nationale - parce qu'au sein de la République, il n'y a qu'une seule communauté de destin - en se montrant mesuré et raisonnable sur ses singularités afin d'accéder à l'état d'être citoyen in abstracto, en tant que sujet de droit, jouissant des libertés fondamentales, l'individualisme contemporain promeut, à l'opposé, ses particularités comme une revendication politico-identitaire. A ce titre, on voit s'affirmer, comme l'a fait remarquer le philosophe Marcel Gauchet, un nouveau rapport des individus à ce qui relève du donné dans leur condition, à ce qu'ils ont reçu en partage avec l'existence, qu'il s'agisse de la communauté dont ils font partie, de la tradition où ils s'insèrent ou de l'orientation sexuelle qui les singularise. L'Etat républicain, projection de l'idéal laïque dans l'espace démocratique, avait l'ambition de se substituer à la fonction englobante de la religion dans sa dimension temporelle. Il fonctionna ainsi au moyen de ses piliers : Nation, Progrès, Education, Raison, et Morale laïque, indispensables corollaires de la laïcité à l'époque de son élaboration. Aujourd'hui, ce substitut collectif de la religion totalisante n'a plus cours dans les affaires publiques. Enfin, le rôle du politique en tant que projet civique pour la société, a, lui aussi, changé et revu ses prétentions à la baisse en devenant davantage le relais de revendications à caractère individuel. Ainsi, la tendance profonde de cette évolution générale serait-elle une dévaluation.

La régression du collectif devant l'affirmation des revendications individuelles réside dans une sorte d'anastrophe politique des réclamations. Celles-ci privilégient désormais les expressions des petites catégories de citoyens, naguère reléguées dans la sphère privée, et qui se trouvent, aujourd'hui, propulsées sur la scène publique. Les lois mémorielles par franges de la Nation y participent. Elles deviennent, alors, un enjeu du jeu politique qui s'assigne, ainsi, la piteuse gestion des reconnaissances, en affichant une piètre impuissance. Les effets induits de cette transformation du monde démocratique, ne manquent pas d'avoir des répercussions sur l'idée de la laïcité elle-même, par la dissociation de la société civile et de l'Etat, en tant que phénomène typique de la modernité politique.

Cela sous-entend qu'ici, aussi, il y a eu émancipation de l'individu qui a acquis une autonomie par rapport à l'Etat. Ce serait le second temps fort de la laïcité comprise lato sensu. Néanmoins, l'autorité publique n'a pas épuisé le principe régulateur des sociétés ouvertes sur la diversité des options religieuses et philosophiques, même si la situation actuelle n'est pas sans soulever des questions épineuses. Elle marque le besoin d'une nouvelle approche et l'élaboration de concepts mieux adaptés. Elle requiert que le dit principe régulateur ne puisse plus être pensé comme avant, sauf à adopter une conception fixiste de ce principe, ce qui le conduirait à être, assurément, inopérant.

3 - POUR UN RETOUR A LA LAÏCITE

Toute la problématique est de définir le nouveau mode opératoire de la laïcité. Allons-nous vers une désacralisation totale de la vie des hommes organisés en sociétés, comme d'aucuns le préconisent ? Ou bien, trouverons-nous d'autres formes de « sacralité » pour les unifier dans la Cité, par delà leur diversité de choix métaphysiques ? La réponse objective, à ces deux questions, relève des fondements de la philosophie politique, dont l'armature conceptuelle est en échafaudage perpétuel.

Et nous reconnaissons que, sur ces points, aucune « religion » n'est encore faite. En attendant, nous constatons qu'une société multiculturelle et pluriethnique, qui affiche l'ambition de vivre unie, en harmonie autour de valeurs communes, sans référence à un quelconque « sacré » qui les consacre, ne fait qu'occulter le problème et le déplacer. Elle risque de se dissoudre, ne trouvant pas le liant qui la maintienne consolidée. En ce sens que des petits « sacrés » de faible intensité vont surgir, un peu partout, et se multiplier sur la scène publique. Ils viennent se nicher, n'importe où, dans l'espace démocratique et le fragilisent. Leur nombre sans cesse croissant et leur prétention « non négociable » à l'universel qui s'impose, mettent en péril le mieux-vivre ensemble, surtout lorsque ces différents « sacrés » viennent à se télescoper dans la Cité. Nous le voyons avec les uns qui soutiennent qu'en dehors de temps particuliers de carnivals, les citoyens n'avancent pas masqués dans la Cité, les autres leur rétorquant que si le corps féminin est « vu » par un autre être que celui qui est autorisé à jouir de ce regard, cela provoquera la damnation sur celle qui s'est ainsi indûment exposée à la concupiscence des hommes !

Seule une législation positive permettrait de trancher, pour peu qu'elle soit respectueuse de la dignité humaine et de la liberté de conscience. Une liberté de conscience telle qu'elle est comprise, dans ce cas, par la majorité des citoyens...

4 - AU-DELA DE LA LAÏCITE, LA LIBERTE INDIVIDUELLE DES FEMMES

Le récent – parce qu'il est un phénomène récent et encore marginal - voilement des jeunes filles est revendiqué, par certaines, comme l'affirmation de leur liberté, dans la pratique de leur foi. Pour ces « voilées volontaires », le port triomphal de cet attribut vestimentaire, pourtant considéré toujours, en démocratie, comme le symbole même de l'asservissement de la femme, est l'expression de leur plein libre-arbitre et le signe d'affranchissement. Cet état de fait, sujet à stupeur, incompréhension et polémique, nécessite quelques explications et une recherche de la genèse de ce mouvement.

Il est vrai que dans certaines contrées où la population est à majorité islamique et où la modernisation s'était faite à marche forcée, la partie de la société qui n'avait pu en bénéficier a trouvé, dans son rejet et dans le retour aux coutumes antérieures, une sorte de revanche, destinée à gommer les effets néfastes de cette modernisation allogène exclusivement perçue en termes d'échec. Quoi de plus manifeste alors pour afficher ce rejet et pour se rassurer par la fixation de l'immuable, que le retour aux formes les plus visibles des sociétés pré-modernes ! L'ostentation de la tenue, l'impertinence de l'argument, et l'observance des rites de tous ordres furent posées comme autant de barrières à une contemporanéité permissive agressive et nocive. Cette vision, dont elles furent parfois convaincues par certains hiérarques fondamentalistes, s'imposa donc à bon nombre de femmes musulmanes. Aussi pensèrent-elles qu'elles devraient se prémunir contre les déviances malheureuses d'une société dissolue dans un monde dépravé.

Un deuxième élément vient de l'influence des islamistes extrémistes activistes qui ont bénéficié du manque d'investissement théologique de nombreux responsables religieux qui, en ne traitant pas, ou mal, les nouveaux rapports entre la foi et l'évolution des sociétés qu'induisaient les avancées démocratiques et la marche vers le progrès, laissèrent le terrain libre à leur offensive idéologique ; les canaux satellitaires, internet et les prêches des doctrinaires sermonnaires, ont vite fait de convaincre ces jeunes femmes de se couvrir... Ajoutons que le simple appel au bon sens aurait permis d'étouffer

ab ovo ces réappropriations théologiques d'un autre âge et les usurpations de la « bonne » exégèse. Quoiqu'il en soit, l'irruption d'une modernité non maîtrisée, non accompagnée, non négociée, engendra chez de nombreuses personnes un sentiment de vide qui les contraignit à bricoler, seules, les modalités de ce nouveau rapport.

Un troisième facteur s'enracine dans la donne politique occidentale. Lorsque des franges entières de la société sont laissées, dans le repli communautariste, comme proies faciles aux discours « crétinisants » des fondamentalistes, nous mesurons la faillite de l'école et le naufrage des différentes politiques dites de la ville. Rappelons, que, dans la majorité des cas, le comportement de ces jeunes filles, éduquées à l'école de la République, étonnent et inquiètent leur propres parents, à commencer par leurs mères, qui y perçoivent, au delà de l'opposition générationnelle classique, une forme de danger d'aliénation quasiment de type sectaire...

5 - LA DIABOLISATION, IMPASSE DANGEREUSE

Quoiqu'il en soit, la diabolisation ne doit ni peut être la solution préconisée. Démarche identitaire pour les unes, simple expression d'une foi surannée pour les autres ou endoctrinement à des degrés divers et variés, allant de la passivité la plus quiétiste à la franche adhésion, c'est la question de la conception de la foi religieuse qui est posée.

Foi totalisante et dissolvante du sujet singulier dans le groupe ou foi plus intériorisée, affranchie des voiles, des guimpes, des mantilles, des tchadors, des hidjabs et d'autres livrées, permettant l'accomplissement spirituel harmonieux et élevé du sujet sensible, accédant à la plénitude de l'être. De cette alternative découle également la relation à la Transcendance. Est-elle craintive ou sereine, captive ou amène ? Du choix entre ces deux options résulte aussi l'acceptation ou le déni d'une réelle altérité. Sortir pour une femme, de nos jours, affublée d'un tel habit, camouflant totalement le visage, relève de troubles psychologiques. En effet, si l'argument qui consiste à s'imposer un attribut vestimentaire est un gage de foi, il est à craindre que celles qui le refusent soient, par déduction, soupçonnées de mécréance et désignées à la vindicte salafiste intégriste comme suppôts de la permissivité et promotrices de la déchéance morale.

Aussi déterminer dans quelle mesure se dissimule, derrière une prétendue émancipation de façade, alors que la personne est masquée dans tous ses rapports à autrui dans l'exercice de sa citoyenneté, un contre-projet politique hostile à l'égalité des sexes, requiert-il discernement et lucidité. Protéger les citoyens de leur propre consentement à l'asservissement, conscient ou inconscient, est une lourde responsabilité dont la direction incombe dans un Etat démocratique à la fois au Parlement et à la société civile, en son ensemble.

6 - POUR UNE EGALITE REELLE ENTRE LES SEXES

Il est temps d'affirmer l'égalité ontologique et juridique des êtres humains, et de finir avec l'«infini » sevrage des femmes, ce que les doctrinaires islamistes radicaux contestent et s'emploient à étouffer en réduisant au silence toutes ces aspirations légitimes à la promotion de la femme et de l'homme, dans une société harmonieuse respectueuse de la dignité humaine. C'est du réajustement des attitudes des hommes et de l'adaptation de leur conduite contractant, par là même, la faille qui existe

entre leur fantasmagorie et le respect dû à la femme reconnue dans son humanité, qu'une ébauche de solution est envisagée. Les hommes devront dépasser la posture de domination qui leur est si spontanée et qui leur semble tellement évidente. Les attitudes sexistes ne disparaissent qu'avec une prise de conscience véritable des hommes.

Encore une fois, tout est dans l'éducation. Elle en sera le maître mot et la première réponse qui vaille dans cette mutation, mais pas l'unique. Parce que dans les familles instruites et lettrées, le problème de discrimination sexiste, bien que rare, continue à se faire sentir parfois d'une manière insidieuse, intellectualisée, théorisée. Le haut niveau socioculturel des personnes n'exclut en rien les tentatives de domination et les manœuvres d'aliénation de l'autre. L'instruction et la culture représentent une condition nécessaire pour bâtir la société égalitaire fraternelle et solidaire de demain, mais elles sont loin d'être suffisantes. C'est en cela, en revanche, que l'indigence intellectuelle et le manque de connaissance rendent l'attitude machiste caractéristique des hommes ignares dans les sociétés atteintes par l'illettrisme et la pauvreté. Les couches les plus fragiles y sont l'objet de la déshérence éducative. Les franges arriérées de la société sont otages de conceptions archaïques et surannées des relations entre les êtres.

L'importance de l'implication des femmes dans un projet éducatif émancipateur est majeure. C'est à elles de présider à leurs destinées. Elles pourront retrouver la grandeur du jaillissement premier et de l'affirmation spirituelle de la dignité humaine dans ses deux composantes féminine et masculine et lui donner une primauté absolue. Elles pourront aussi surmonter ce qui nous apparaît aujourd'hui comme une contestation de l'ordre établi ou une aberration. Elles s'ouvrent instinctivement sur une saine compréhension du « prescriptif » ou du « normatif ». Cette compréhension leur permet un discernement lucide de la foi qui ne peut plus se contenter du simple critère de l'observance méticuleuse et tatillonne. Convoquer la philosophie, l'inviter à réinvestir dans la pensée de l'être, renouer avec les disciplines cognitives, mettre à profit les avancées des sciences humaines, sont autant de voies indiquées à emprunter pour s'affranchir d'une prétendue loi religieuse passéiste et rétrograde et sortir ainsi du marasme abêtissant.

Délester les consciences religieuses de cette lancinante obsession du rapport au nomos, pour aborder cet horizon de l'égalité, trouvera son assise dans le souci scrupuleux et constant d'une promotion effective de la dignité humaine chez la femme et chez l'homme, lors de leur aventure terrestre commune et dans l'au-delà. Cette affirmation égalitaire de la dignité élévatrice des êtres, ne pourra, dans sa formulation universelle, être soumise qu'à un seul impératif non négociable : elle n'est ni sécable ni sexuée. Ainsi sera-t-il rendu possible le renversement de perspective, désenclavant la lecture littéraliste qui réduit la foi à une orthopraxie indifférente, voire résolument hostile à l'intention éthique égalitaire originelle, comme nous le voyons à travers le mouvement de réislamisation fondamentaliste.

La fuite dans un irrationnel impensable, dans son fonctionnement mais pas dans ses origines : ainsi que l'avait déjà formulé Goya, « Le sommeil de la raison produit des monstres ».

Alors, pour sortir de cette situation de crise, nous devons penser comme le dit la devise de la maison d'Orange : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer », annoncer ce que nous tenons pour juste ne doit pas être tributaire des circonstances. Si la conjoncture est défavorable voire hostile, elle doit, au contraire, nous encourager à la mobilisation et à pousser davantage à l'engagement. C'est peut-être là, pour paraphraser Hannah Arendt, parlant du monde, que se décide si nous aimons assez notre société démocratique pour faire en sorte qu'elle perdure. Nous assistons, en effet, à une sorte de bataille de l'éducation entre les tenants de l'émancipation des femmes et ceux du maintien de leur statut catégoriel inférieurisant, qui gagnent du terrain. Seuls, le fondamentalisme et l'obscurantisme religieux combinés à l'archaïsme et à la démagogie politiques, expliquent de nos jours, la dénégation faite à l'idéal laïque, compris comme la catalyse du mieux-vivre ensemble.